

**RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 30 mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11 - Votants : 15

Date de convocation :  
25 mars 2022

Date de publication et  
d'affichage :  
5 avril 2022

▪ **Étaient présents** : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Jacky LE NEUN Fabien DRAMARD, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPÈSSÉ.

▪ **Absents avec pouvoir** : Reine-Claude LUCAS pouvoir à Régis ROBERT, Annick ALLAIN pouvoir à Elodie GUÉGAN, Katia LE PORT pouvoir à Vanina CHAMBRIER, Damien GUÉGAN pouvoir à Fabien DRAMARD.

▪ **Absents excusés** : -

▪ **Secrétaire** : Régis ROBERT

**1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Suite au conseil du 23 février dernier et à la commission de finances du 25 mars, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats suivants :

➤ **Au Budget Principal**

+ 145 035,02 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,  
+ 336 580,00 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

TOTAL : + 481 615,02 €

➤ **Au Budget Camping**

+ 0,00 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,  
+ 58 086,23 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

➤ **Au Budget Port**

+ 21 720,91 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

➤ **Au Budget Centre d'Accueil Willaumez**

+ 20 030,26 € (article 002 dépenses de fonctionnement) maintenu en dépense de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section investissement des différents budgets est reporté.

**2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2022**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En 2022, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

**PROPOSITION :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2021	Évolution 2022
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	9,55 %	9,55 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,26 %	10,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,23 %	26,23 %

A l'unanimité, le conseil décide de maintenir les taux 2022 comme en 2021.

**3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**BUDGET PRINCIPAL** : Équilibré en section : de fonctionnement 1 986 000,00 € d'investissement 1 600 000,00 €

VOTE pour : 15 abstention : 0 contre : 0

**BUDGET PORT** : Équilibré en section : de fonctionnement 320 000,00 € d'investissement 1 087 00,00 €

VOTE pour : 15 abstention : 0 contre : 0

**BUDGET CAMPING** : Équilibré en section : de fonctionnement 184 000,00 € d'investissement 226 000,00 €

VOTE pour : 15 abstention : 0 contre : 0

**BUDGET CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ** : Équilibré en section : de fonctionnement 25 000,00 € d'investissement 221 000,00 €

VOTE pour : 15 abstention : 0 contre : 0

**4 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE SAINTE MARIE DE SAUZON : ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CONVENTION AVEC L'OGEC SAINTE MARIE**

Vu le contrat d'association entre la commune et l'OGEC Ste Marie.

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du montant de la subvention à l'OGEC pour la participation au fonctionnement de l'école Sainte Marie de SAUZON à 46 274,53 € pour l'année scolaire 2021/2022. (59 enfants de la commune)

**5 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE ANNE DE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Vu l'article 89 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,

Vu la demande de l'école Sainte Anne – Impasse Sainte Anne – 56360 LE PALAIS,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires,

Le conseil décide du montant de la participation à l'école Ste Anne de Palais à 9 489,10 € pour l'année scolaire 2021/2022 (10 enfants de la commune)

## **6 - CONTRIBUTION 2022 AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (COMPTE 65548)**

Le conseil entérine les contributions de fonctionnement au budget des deux organismes de regroupement suivants pour l'année :

- **VIGIPOL** : 0,26 € / habitant x 1772 habitants (population DGF 2021) = 460,72 €
- **Association des Iles du Ponant** : 4,35 € / habitant x 1 772 habitants (population DGF 2021) = 7 708,20 €

## **7 – ADHESIONS**

Le conseil entérine en 2022 les adhésions des organismes suivants, pour un montant total d'environ 826,45 € (prévision Budget Primitif 2022 = 850,00 €) :

- **C.A.U.E.** (Conseil Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) 325,71 € (montant 2021 dans l'attente du montant 2022)
- **A.M.56** (Association des Maires du Morbihan) 300,74 € (montant 2021 en attente du montant 2022)
- **A.N.E.T.T.** (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) 200,00 € (montant 2022)

## **8 - PERSONNEL : SUPPRESSION DU POSTE DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES**

Vu la saisine du comité technique local en date du 22 février 2022.

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022-013 en date du 23 février 2022 modifiant l'organigramme de la collectivité.

M. le Maire indique que la suppression du poste de responsable des services techniques est justifiée suite au départ de l'agent en 2020 et à la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Les élus décident de supprimer l'emploi de responsable des services techniques au sein de la collectivité.

## **9 - ORGANISATION DU TRAVAIL – SERVICES TECHNIQUES**

Vu la saisine du Comité Technique en date du 30 mars 2022.

Monsieur Yves LOYER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, donne lecture de la proposition de l'organisation du travail envisagée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 aux services techniques.

- Saison hivernale 8h30-12h00 et 13h30-17h00 : les agents travailleront 7 heures par jour (1<sup>ère</sup> semaine d'octobre à la dernière semaine de mars)

- Saison estivale 8H30-12H30 et 13h00-17h00 : les agents travailleront 8 heures par jour (1<sup>ère</sup> semaine d'avril à la dernière semaine de septembre)

Temps en jours généré : entre 11 et 17 jours selon la période prise, qui seront utilisées en récupérations et seront posés en même temps que les congés annuels en novembre N-1. Obligation de ne pas avoir plus de 5 jours restant au 1<sup>er</sup> octobre.

## **10- MOUILLAGES ÉCOLOGIQUES GROUPEMENT DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC « FOURNITURES ET MISE EN ŒUVRE DE MOUILLAGES A MOINDRE IMPACT – ZONES DE MOUILLAGES DE PORT BELLEC, ET MISSION CSPTS DE NIVEAU 3 »**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes de Belle Ile a piloté le projet de groupement de commande pour les communes de Palais et Sauzon concernant la mise en place de mouillages à moindre impact. L'OFB (Office Français de la Biodiversité) apporte 80% de subvention pour la mise en place de ces mouillages afin de respecter les fonds marins de la zone couverte d'herbiers de zostère à Port Bellec et de maërl à Palais. 2 mouillages test seront installés en 2022 devant Port Bellec. La société TETIS a été retenue pour la mise en place de ces mouillages et la société SOCOTEC pour la mission SPS (santé, protection). Le conseil municipal autorise la signature des marchés.

## **11 - CONVENTION SNSM – SURVEILLANCE 2022 PLAGES DE DONNANT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la suppression de la compétence surveillance des plages des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile à partir de 2016, la surveillance revenant aux communes, une convention a été passée avec la « Société Nationale de Sauvetage en Mer » afin de pourvoir les postes de surveillance de baignade pour la saison 2016, renouvelée en 2017, en 2018, en 2019, en 2020 et en 2021 pour la baignade aménagée de Donnant.

Vu la délibération N° 2021-053 en date du 15 juin 2021 décidant de renouveler la convention pour 5 ans.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la revalorisation des indices de rémunération des nageurs-sauveteurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes de l'avenant à la convention signée le 25 juin 2021 pour une durée de 5 ans et son annexe financière. Il autorise Monsieur le Maire à signer les deux documents pendant la durée de la convention. Le coût financier est évalué à 35.000 euros pour les 2 mois d'été (salaire des 5 sauveteurs, hébergement, transport, matériel, etc....)

## **12 - PORT - CONTRATS DE LOCATIONS DE TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (T.P.E.) « AVEM MONETIQUE ET SERVICES »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2021-018 du 8 mars 2021, que la régie du port a modernisé son système d'encaissement en s'équipant du matériel suivant

- ❖ Location d'un TPE fixe avec paiement sans contact
- ❖ Location de 3 TPE portables

Il a également été décidé que les TPE portables sont loués sur la période d'ouverture du port, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de chaque année, et sont restitués en fin de saison.

Le conseil municipal autorisait la signature des 2 contrats pour 2021

Aussi, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, il autorise pour une durée de 5 ans :

- la signature de la reconduction du contrat TPE fixe
- la signature du nouveau contrat chaque année pour les TPE portables.

## **13 - CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE : CABINET LGP AVOCATS**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de prestation d'assistance juridique et conseil juridique hors contentieux.

**Durée** : du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

**Coût** : Le coût global et forfaitaire de la prestation sera de 850 euros HT, soit 1 020 euros TTC/mensuel

Le conseil autorise le maire à signer cette nouvelle convention.

**14 - COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSES CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE****• Communication sur les marchés publics passés depuis le 21 février 2022**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
PRINCIPAL	21/02/22	LA POSTE	Distribution comptes-rendus conseils municipaux (janvier-février 2022)	119,73	<b>143,68</b>
PRINCIPAL	21/02/22	FRANCE COLLECTIVITES	Liasses de sachets canin	346,00	<b>415,20</b>
PRINCIPAL	21/02/22	SARL ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Travaux de reprise de haie du terrain de foot (broyage, évacuation)	2 000,00	<b>2 400,00</b>
PRINCIPAL	21/02/22	CLAAS BRETAGNE SUD	Devis complémentaire nouveau godet tracteur taille 1m80 au lieu de 2m	200,00	<b>240,00</b>
PRINCIPAL	28/02/22	BI-WARE	2 PC, 1 écran (RH/Social), 1 portable + sacoche (Urba), 2 doubles écrans (SG, Compta)	3 072,00	<b>3 686,40</b>
PRINCIPAL	28/02/22	SARL GREEN KEEPER	Roulage terrain de foot et traitement des taupes par pose de pièges	2 580,00	<b>3 096,00</b>
Camping	28/02/22	SARL FANCK'ELEC	Travaux électricité suite rapport Socotec : emplacements	1 106,67	<b>1 328,00</b>
			Travaux laverie et accueil	987,60	<b>1 185,12</b>
			Travaux locations	836,35	<b>1 003,62</b>
PRINCIPAL	04/03/22	LAUTECH	Déplacement baie de brassage informatique (bureau comptabilité)	624,04	<b>748,85</b>
PRINCIPAL	04/03/22	SARL PLATRERIE BELLE ILOISE	Cloison phonique baie de brassage informatique (bureau comptabilité)	1 170,00	<b>1 404,00</b>
PRINCIPAL	04/03/22	ASSAIN'ILE	Travaux sur réseau eaux pluviales à Borgroix	4 289,75	<b>5 147,70</b>
PRINCIPAL	07/03/22	HORTIBREIZ	Aménagement entrée du bourg : toile et agrafes	296,03	<b>355,24</b>
PRINCIPAL	07/03/22	SLTIM	Travaux de réhabilitation ponton pour mise en service 2022	7 990,00	<b>9 588,00</b>
PORT	08/03/22	PECH'ALU	Fourniture lames pour ponton à annexes et lattes pour passerelle Pen-Prad	1 750,00	<b>2 100,00</b>
PORT	08/03/22	ACTEO DISTRIBUTION	Entretien nettoyeur haute pression	238,85	<b>286,62</b>
PRINCIPAL	08/03/22	SARL CARADO YOANN	Fourniture et pose de bloc-porte formant placard dans salle des fêtes	5 125,00	<b>6 150,00</b>
PRINCIPAL	08/03/22	SEMIO	Repose pieds bureaux services administratifs	185,68	<b>222,82</b>
PORT	09/03/22	WURTH	Goupilles	51,80	<b>62,16</b>
PORT	17/03/22	AUSTRAL HORIZON	Hypochlorite de Sodium	792,00	<b>980,40</b>
PORT	17/03/22	ALPHA & CO	Mise en place du ponton	2 000,00	<b>2 400,00</b>
PORT	17/03/22	CARLIER CHAINES SAS	Chaînes avant-port et Port Bellec	4 425,00	<b>5 310,00</b>
PORT	17/03/22	COOPERATIVE MARITIME	Manilles	1 754,88	<b>2 105,86</b>
PORT	17/03/22	QUARTIERS D'ÉTÉ	5 bananes en toile garnie cuir noir	145,85	<b>170,00</b>
PORT	17/03/22	SUBTRAVOCEAN	Remontage mouillages Avant-port et Port Bellec (fonctionnement)	2 600,00	<b>3 120,00</b>
PORT	17/03/22	SUBTRAVOCEAN	Remplacement chaînes filles Avant-port et Port Bellec (Investissement)	1 950,00	<b>2 340,00</b>
PRINCIPAL	17/03/22	KERVARREC MOTOCULTURE	Lames pour deux tondeuses ISEKI	775,00	<b>930,00</b>
PRINCIPAL	17/03/22	ASSAIN'ILE	Positionnement panneaux d'entrée de villages	596,75	<b>716,10</b>
PRINCIPAL	22/03/22	QUEGUINER MATERIAUX	Panneaux de villages (fourniture de 10 panneaux supplémentaires)	1 070,20	<b>1 284,24</b>
PRINCIPAL	22/03/22	PEPINIERES GICQUIAUD	Fleurissement commune	1 067,90	<b>1 174,69</b>
PRINCIPAL	22/03/22	LA POSTE	Distribution compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2022	119,73	<b>143,68</b>
PRINCIPAL	25/03/22	MANUTAN COLLECTIVITES	Matériels complexe sportif : filets foot, hand, basket	1 553,50	<b>1 864,20</b>

- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>**Prochain Conseil Municipal le 25 avril 2022 à 20h30, à la salle Sarah Bernhardt, filmé par Belle-Ile TV.**Mairie de Sauzon, rue Lieutenant Riou – 56360 SAUZON – [mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)